

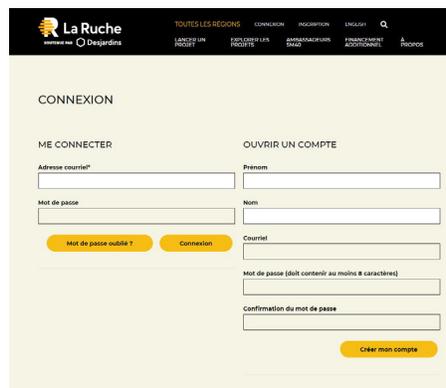
FOIRE AUX QUESTIONS

Q : À quel moment je pourrai acheter mes Devises ?

R : Le 18 août prochain, dès midi.

Q : À quel endroit puis-je acheter mes Devises portneuvoises?

R : Uniquement sur le site : <https://laruchequebec.com/explorer/projets/>. Vous devez **OBLIGATOIREMENT** vous créer un compte avant de faire votre transaction.



The screenshot shows the 'CONNEXION' page of the La Ruche website. It is divided into two main sections: 'ME CONNECTER' and 'OUVRIR UN COMPTE'. The 'ME CONNECTER' section includes fields for 'Adresse courriel*' and 'Mot de passe', with a 'Mot de passe oublié ?' link and a 'Connexion' button. The 'OUVRIR UN COMPTE' section includes fields for 'Prénom', 'Nom', 'Courriel', and 'Mot de passe (doit contenir au moins 8 caractères)', with a 'Confirmation du mot de passe' field and a 'Créer mon compte' button. The top navigation bar includes 'TOUTES LES RÉGIONS', 'CONNEXION', 'PROPOSITION', 'LANGUE', and 'À PROPOS'.

Q : Quelles méthodes de paiement seront acceptées pour l'achat de mes devises?

R : Carte de crédit et carte de crédit prépayée uniquement.

Q : Quel est le montant maximum disponible pour acheter des devises?

R : Chaque détenteur de carte de crédit peut acheter par tranche de 20\$ jusqu'à concurrence de 100\$.

Q : À quel moment je recevrai mes Devises une fois achetées ?

R : Les Devises portneuvoises seront mises en circulation fin septembre, début octobre et nous vous contacterons pour connaître votre méthode de réception.

Q : À partir de quel moment vais-je pouvoir utiliser mes Devises ?

R : Dès la réception de celles-ci.

Q : Dans quel(s) commerce(s) je pourrai utiliser mes Devises ?

R : La liste des commerçants est disponible via le <https://deviseportneuvoisemlcq.gogocarto.fr/>

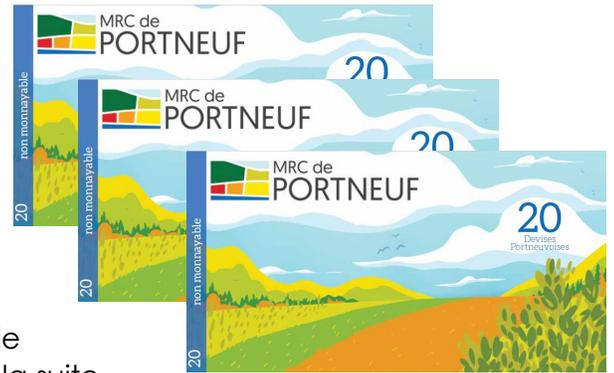
Q : Est-ce qu'il y a une date limite pour utiliser mes Devises ?

R : Non



Q : Doit-on s'attendre à recevoir de la monnaie lors d'un achat inférieur au montant de la Devise (20 \$) ?

R : Non, les Devises sont non monnayables. Nous favorisons l'utilisation entière de cette dernière, ainsi le commerçant n'est pas tenu de rendre la monnaie à la suite d'un achat.



POUR LES COMMERCES ET ENTREPRISES PARTICIPANTES

Q : Comment dois-je procéder pour me faire rembourser les Devises portneuvoises utilisées dans mon commerce ?

R : Une personne sera spécialement dédiée à récupérer vos Devises portneuvoises sur le territoire. Les remboursements se feront électroniquement, et ce tous les 2 à 3 semaines. Si vous n'êtes pas en mesure de recevoir un remboursement électronique, nous vous contacterons afin de vous rembourser par chèque.

Q : Qu'est-ce qui garantit la sécurité des Devises portneuvoises ?

R : Les Devises portneuvoises seront créées par un organisme sécurisé : Monnaie locale complémentaire (MLC). L'organisme possède différents paramètres de sécurité. Les billets ne seront pas faciles à reproduire. Ceux-ci posséderont également un sceau ainsi qu'un numéro de série.

Q : Doit-on rendre la monnaie lors d'un achat inférieur au montant de la Devise (20 \$) ?

R : Les Devises sont non monnayables. Nous favorisons l'utilisation entière de cette dernière, ainsi vous n'êtes pas tenu de rendre la monnaie à la suite d'un achat.

